

CHARTRE SUFFREN

- 1-** *L'objet du réseau SUFFREN est de fournir l'information utile et l'assistance aux recherches d'emploi civil :*
 - *des officiers de la Marine quittant le service actif et parrainés par le Service Orientation-Carières (S.O.C.) de l'A.O.V.C.,*
 - *des anciens officiers de la Marine en mobilité professionnelle,*
 - *des membres du réseau entre eux.*

- 2-** *Les membres du réseau y entrent volontairement ; ils ont été officiers de la Marine et exercent ou ont exercé une activité civile, rémunérée ou non.*

- 3-** *Faire partie du réseau implique :*
 - *d'avoir accepté de réagir sous huitaine à une demande du S.O.C. ou d'un autre membre du réseau,*
 - *de fournir les éléments pertinents de carrière civile et militaire demandés, et de les tenir à jour.*

- 4-** *Tout officier de la Marine quittant le service actif n'aura accès au réseau qu'après accord du S.O.C., accord dont il se réclamera explicitement.*

- 5-** *En contrepartie de leur engagement d'aide les membres du réseau attendent de celui-ci :*
 - *qu'il soit géré professionnellement (structures, moyens et mise à jour),*
 - *qu'il ne soit fait appel à eux que pour des raisons qui tiennent à son objet,*
 - *qu'il existe un lien d'information au moins bisannuel entre ses membres.*

- 6-** *Les membres du réseau s'interdisent de l'utiliser à des fins commerciales.*